

Pour empêcher un Zemmour d'obtenir ses parrainages, ils ont tout fait pour inciter aux fusions de communes

écrit par Maxime | 29 janvier 2022

Locmaria-Berrien. Fusion houleuse avec Poullaouen



Publié par [Didier Deniel](#) le 13 février 2019 à 15h38



Peuplé de plus de 1 000 habitants il y a un siècle, le bourg de Locmaria-Berrien compte aujourd'hui 240 habitants. (Photo Didier Deniel)

Locmaria-Berrien. Fusion houleuse avec Poullaouen



Publié par **Didier Deniel** le 13 février 2019 à 15h38



Peuplé de plus de 1 000 habitants il y a un siècle, le bourg de Locmaria-Berrien compte aujourd'hui 240 habitants. (Photo Didier Deniel)

Comment empêcher qu'un Zemmour, un citoyen hors des réseaux et des partis politiques mais figure populaire dont les idées rassemblent, puisse obtenir ses parrainages pour se présenter à la « magistrature suprême », la présidence de la République ?

Une des réponses possibles est : encourager les fusions de communes !

En effet, les fameuses 36.000 communes d'autrefois ne sont plus maintenant que 34.000 environ début 2022 en vérité... https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2021/BIS/bis_desl_interco_2021.pdf) sont pour beaucoup des petites communes rurales.

Ce n'est un secret pour personne, c'est dans ce genre de communes que les patriotes prônant la préférence nationale et la fin d'une immigration dangereuse font leurs meilleurs scores.

Des communes où il n'y a souvent qu'une seule liste aux

élections municipales, où il est parfois difficile de trouver un volontaire pour se charger des fonctions de maire et un conseil municipal.

Alors, certes, le « parti unique » n'est pas forcément le meilleur choix en démocratie (!), mais le système des parrainages ne l'est pas davantage car il crée un écran entre le peuple et celui qui aura vocation à incarner son dirigeant pendant 5 ans.

Ce système favorise les positions acquises, la politique professionnelle, le verrouillage du système au profit de gens qui font métier de se porter candidat, bien souvent en réalité en vue d'obtenir ensuite un poste de député.

Alors les petites communes pouvaient être un bon moyen pour un Zemmour d'obtenir ses parrainages, puisque le maire d'une commune de 200 habitants n'a finalement pas grand-chose à perdre à soutenir un candidat dissident, la candidature spontanée d'un « homme nouveau » en politique, un « homo novus » comme l'on disait à Rome (https://fr.wikipedia.org/wiki/Homo_novus)

Et puis, qui dit très petite commune dit très petite indemnité de fonction. Le maire doit avoir un emploi en parallèle, ou bien être retraité ; il ne dépend pas de sa charge électorale pour vivre et elle lui procure un si faible complément de revenu qu'il est finalement plus LIBRE.

Ses administrés seraient mécontents de ce choix ? Eh bien, qu'ils trouvent quelqu'un d'autre pour le remplacer au prochain scrutin, et ce n'est pas gagné !

Et pourquoi le seraient-ils, mécontents, alors que ce niveau local de la démocratie est idéal pour que le pouvoir soit proche des citoyens et que le premier édile puisse justifier son choix auprès d'eux, tenter de les rallier à sa cause. Que le bon sens y soit plus répandu que dans les grandes villes, à commencer par Paris où on laisse crever du Blanc pendant 9

heures sur le trottoir, n'est pas étonnant...

Conscient de ce « danger » pour eux, celui que le « petit peuple » de France puisse installer à la tête du pays un « homo novus » qui le défendra contre la dégénérescence mondialiste, Hollande a largement contribué à mettre en place des « fusions de communes » afin de tuer cette proximité politique et finalement, la démocratie au niveau très local étant amenée à disparaître, permettre aux médias et aux grands partis de faire la pluie et le beau temps.

Moins de petites communes, c'est moins de « petits maires » pour accorder leur parrainage à Zemmour, c'est plus de maires de villes moyennes, qui ne connaissent pas tous leurs administrés, qui doivent rentrer « dans le moule » et se raccrocher à un parti existant pour espérer gagner une élection.

C'est moins de maires « sans étiquette » élus pour ce qu'ils inspirent et libres de parrainer qui ils veulent sans subir les « sanctions » d'un parti d'affiliation.

Alors, tout a été savamment calculé pour ce faire et Macron, fils spirituel de Hollande, continue dans cette lancée.

Il y a d'abord eu l'asphyxie financière des petites communes, par le biais de la baisse de la dotation de l'Etat. L'argent, nerf de la guerre, a été un puissant levier de conformisme politique.

Rendre les petites communes exsangues pour les inciter à fusionner...

Puis il y a eu la suppression de la taxe d'habitation. Oh, il est gentil monsieur macron, il baisse les impôts. Sauf que cette taxe n'est qu'une toute petite partie de la pression fiscale subie par le citoyen.

Pourquoi elle et pas les autres ? Pourquoi avoir concentré

l'allègement de la fiscalité sur cette taxe en particulier, qui représentait 36% des ressources des communes ?

Réponse : pour les asphyxier davantage encore et les inciter davantage encore à fusionner pour disparaître au profit d'une commune nouvelle.

Il est très fréquent dans les département ruraux que 4 communes anciennes fusionnent pour créer une commune nouvelle...

A ce rythme, on mesure que l'épuisement du « capital parrainage » pour les « petits candidats » ne va pas cesser mais au contraire s'accroître au fil du temps.

Sans compter que les fusions de communes sont souvent houleuses, les habitants ne souhaitant pas voir disparaître la commune de leurs ancêtres, à laquelle ils sont attachés et l'état des finances de chaque commune n'est pas forcément le même non plus. C'est vécu à juste titre comme une perte d'identité, un mariage forcé...

Si Zemmour, qui revendique quand même plus de 400 parrainages, aurait besoin de 600 promesses pour être sûr d'avoir les 500, on comprend que ce sera plus difficile encore pour lui de les avoir en 2027 qu'en 2022. A moins que Marine le Pen se rétame complètement et disparaisse du champ politique d'ici là...

Quelques articles sur ce thème.

<https://www.lagazettedescommunes.com/701267/une-dotation-commune-nouvelle-financee-par-letat-pourrait-elle-etre-creee/>

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/migration/note_dinformation_2019_dfcom_-_vdef2.pdf

<https://www.lettreducadre.fr/article/les-fusions-de-communes-p-rofiter-des-avantages-eviter-les-ecueils.41335>

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/271474-reforme-de-la-fiscalite-locale-ou-en-est>

<https://www.lavoixdunord.fr/687077/article/2019-12-28/francois-decoster-propos-des-fusions-de-communes-j-ai-change-d-avis>